

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date de convocation :
Date d'affichage :

08/10/2025
08/10/2025

Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12

Délibération n° 2025-079

Le 14 octobre 2025 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (12) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Laurent DESBRINI, titulaire.
M. Michel GENETTAZ, titulaire.
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Xavier URBAIN, suppléant (de Pascal VALENTIN).

CHAMPAGNY : M. Xavier BRONNER, titulaire.
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEAISE : Mme Fabienne ASTIER, titulaire.
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Romain ROCHET, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Egalement présente (1) :

LA PLAGNE TARENTEAISE : Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

Excusés (5) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.
MM. Pascal VALENTIN, titulaire d'Aime-la-Plagne (suppléé par M. Xavier URBAIN suppléant d'Aime-la-Plagne), René RUFFIER-LANCHE, titulaire de Champagny, Vincent RUFFIER des AIMES, suppléant de Champagny et Benoît VALENTIN suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

OBJET : décision modificative n° 5 au budget général 2025 du SIGP.

M. le Vice-président délégué aux finances :

Précise que cette décision modificative n° 5 au budget général du SIGP permet l'ajustement des crédits en dépenses sur 2025 en fonction de l'activité :

En section de fonctionnement :

Diminution des crédits en dépenses de fonctionnement

- **20 000 €** : sont à déduire du chapitre 011-Charges à caractère général, article 617 – Étude et recherches

Augmentation des crédits en dépenses de fonctionnement

- **15 500 €** : sont à ajouter au chapitre 011-Charges à caractère général, article 6184 – Versements à des organismes de formation
- **4 500 €** : sont à ajouter au chapitre 012-Charges de personnel et frais assimilés, article 64131 – Personnel non titulaire - Rémunération

En section d'investissement :

Diminution des crédits en dépenses d'investissement

- **205 000 €** : sont à déduire du chapitre 21-Immobilisations corporelles, opération JOP infrastructure piste bob, article 21351 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions

Augmentation des crédits en dépenses d'investissement

- **90 000 €** : sont à ajouter au chapitre 21-Immobilisations corporelles, opération Provagnes bâtiment, article 21351 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
- **30 000 €** : sont à ajouter au chapitre 21-Immobilisations corporelles, opération SIGP investissement, article 2188 – Autres immobilisations corporelles
- **25 000 €** : sont à ajouter au chapitre 21-Immobilisations corporelles, opération Provagnes bureau, article 21838 – Autre matériel informatique
- **60 000 €** : sont à ajouter au chapitre 21-Immobilisations corporelles, opération Provagnes bureau, article 21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers

DECISION MODIFICATIVE N°5

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-617-020 : Etudes et recherches	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6184-020 : Versements à des organismes de formation	0.00 €	15 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	20 000.00 €	15 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-020 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 000.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-21351-JOP INFRASTRUCT-325 : JOP INFRASTRUCTURE PISTE BOB	175 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-PROVAGNES BATIM-020 : PROVAGNES BATIMENT	0.00 €	90 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-JOP INFRASTRUCT-325 : JOP INFRASTRUCTURE PISTE BOB	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21838-PROVAGNES BUREA-020 : PROVAGNES BUREAU	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21848-PROVAGNES BUREA-020 : PROVAGNES BUREAU	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-SIGP INVESTISSE-020 : SIGP INVESTISSEMENT	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	205 000.00 €	205 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	205 000.00 €	205 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

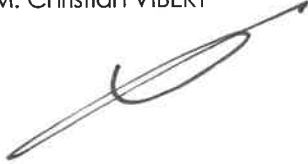
Présente au Comité syndical le projet de décision modificative n° 5 et l'invite à délibérer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,


- **Approuve la décision modificative n° 5 au budget général 2025 du SIGP.**
- **Charge le président de notifier la délibération à Mme la Trésorière syndicale de Moûtiers.**

AINSI DELIBERE

Le Secrétaire de séance,
M. Christian VIBERT



Le Président,
M. Jean-Luc BOCH



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE**
1355 Route d'Aime - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENNAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).